

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 23 juillet 2018

Présidée par Monsieur Serge FAGUET, Maire.

Étaient présents: Mme ALLORENT Véronique, Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme MOINE Dominique ; M. AYMES Marc, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. FAGUET Serge, M. MAIO Sébastien, M. PUECH Thierry.

Absente: ROUQUETTE Célimène.

Secrétaire de séance : Mme LAFON Angélique.

Monsieur AYMES, 1^{er} Adjoint au Maire revient sur le courrier qu'il a adressé à Monsieur le Maire, relatif au projet d'ombrières, la forme n'était pas appropriée.

✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

✓ **Chemin de Revellat : proposition du médiateur de Groupama**

Étant considéré l'absence de réponse aux différents courriers de la commune, et afin de régler le litige opposant la commune à Monsieur et Madame DELAGNE, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition du médiateur de GROUPAMA, de proposer à Monsieur et Madame DELAGNE la vente d'une partie du chemin de Revellat. La commune conserverait l'autre chemin comme accès. Dans le cas où M. et Mme DELAGNE refuseraient cette proposition, une procédure sera engagée par la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- PROPOSER à Monsieur et Madame DELAGNE la vente d'une partie du chemin de Revellat, étant précisé que la commune conserverait l'autre chemin. **(Délibération n°2018_D18)**

✓ **Consultation organisée par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour la reliure et restauration des registres dans le cadre d'un groupement de commande**

Le Maire fait part de la proposition du CDG 81 relative à un groupement de commandes pour la reliure et la restauration des registres (délibérations, arrêtés, état-civil...).

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADHÉRER au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures de registres administratifs et à la restauration de registres des actes administratifs et des actes d'état civil,
- D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **(Délibération n°2018_D19)**

✓ **Devis divers pour les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose plusieurs devis :

- Machine à glaçons à refroidissement à air : le Conseil choisit la machine à 569 € HT auprès de FOURNIRESTO
- Cafetière isotherme avec plaque chauffante : Le Conseil approuve le devis de FOURNIRESTO pour 150 € HT

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du lundi 23 juillet 2018

- Devis de peinture à l'école et à l'ancienne mairie : Le Maire informe le Conseil des devis établis par M. PUECH Sébastien : 1 780 € TTC pour l'ancienne mairie, 5 100 € TTC pour les portails et rampes de l'école, 3 312 € TTC pour les classes. Le Conseil donne son accord pour faire procéder à ces différents travaux de peinture, tout en demandant d'autres devis au préalable conformément aux règles de l'achat public. Enfin, M. FAGUET informe le Conseil qu'il conviendrait de réaliser une trappe au plafond puis faire procéder à la dératisation de l'ancienne mairie, ainsi que de réparer la climatisation réversible dont le câble a été sectionné par les souris.

✓ **Aménagements divers dans la salle du Foyer des jeunes**

- Des stores seront mis en place sur les fenêtres de la salle communale.
- Vidéoprojecteur : le Conseil décide d'acheter un vidéoprojecteur pour la mairie, l'équipement actuel sera installé dans la salle communale. L'entreprise FONTORBE donne une indication de prix entre 1 500 € et 2 000 €, d'autres revendeurs seront consultés. Un Comcast sera acheté.

✓ **Attentes de la commune vis-à-vis de la CCLPA**

M. FAGUET présente le projet d'études par le cabinet SHERPA portant sur l'organisation des services de la CCLPA et demande aux conseillers municipaux quelles sont leurs attentes vis-à-vis de la CCLPA.

Mme MOINE dit que les prestations d'épaveuse ne sont pas correctement réalisées (l'herbe n'est pas ramassée, pas de curage des fossés). M. PUECH souligne également qu'il faudrait curer les fossés plus régulièrement car quasiment toutes les buses de la commune sont bouchées.

M. BARDOU souligne le manque de réactivité des services techniques et des réalisations mal faites, notamment par rapport aux dernières coulées de boue sur la voirie de Bugarel et d'Autanel Bas, ainsi que le revêtement de la voie de la Bartelle à Artoul qui se soulève, et qui représente un réel danger pour la circulation des véhicules. M. BARDOU dit que les services techniques manquent parfois de remise en question de leur travail et rajoute qu'à son sens la CCLPA ne devrait assurer que l'entretien (PAT, curage...)

afin que les voies restent plus longtemps en bon état et sous-traiter le goudronnage. Mme MOINE dit qu'un passage d'épaveuse est nécessaire pour rouvrir le chemin de randonnée en haut de Revellat.

Mme ALLORENT suggère de créer un outil pour les interventions urgentes comme les coulées de boues.

✓ **Règlement intérieur des cimetières communaux**

Le Maire rappelle les tarifs et la durée actuels des concessions dans les cimetières et propose au Conseil de ne plus délivrer de concession à perpétuité.

Après lecture du projet de modification d'arrêté portant règlement des cimetières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DIT** qu'il ne sera plus délivré de concession perpétuelle
- **ADOpte** les tarifs et durée des concessions dans les cimetières communaux comme suit à compter du 23 juillet 2018:

➤ **concession trentenaire :**

- **75 €** la concession de 1.25m de large sur 2m de long
- **150 €** la concession de 2.50m de large sur 2m de long

➤ **concession cinquantenaire :**

- **100 €** la concession de 1.25m de large sur 2m de long
- **200 €** la concession de 2.50m de large sur 2m de long

➤ **colombarium :**

- **concession trentenaire d'une case pour quatre urnes à 100 €**
- **concession cinquantenaire une case pour quatre urnes à 200 € (Délibération)**

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 23 juillet 2018

n°2018_20)

Enfin, le caveau à l'abandon dans le cimetière de St Salvy sera récupéré par la commune pour faire un dépositaire.

✓ **Location du local associatif**

A la demande de M. BONNET, ce point n'est pas abordé.

✓ **Devis pour l'extension du réseau d'assainissement collectif**

Le Maire présente le devis d'EUROVIA pour l'extension du réseau d'assainissement collectif dans le cadre de la création d'un lotissement sur des terrains appartenant à la famille FAU à la Pauquié, d'un montant de 77 878 € HT pour 410ml sur partie communale. Le Conseil propose de demander d'autres devis.

M. BARDOU dit que la création de 14 lots induirait une hausse des effectifs dans nos écoles et des impôts locaux supplémentaires pour la commune. M. MAIO souhaite connaître la surface des parcelles et rappelle que le Conseil avait décidé de refuser les projets de lots de moins de 500m².

Le Maire précise que ce projet n'est que peu éligible aux subventions, que son coût ne sera pas couvert par la Participation à l'Assainissement Collectif versée pour chaque raccordement et que le PLUI va prôner ce type de surfaces de taille réduite.

✓ **Agrandissement du site du CTSDU Occitanis**

Monsieur le Maire expose le projet de continuité d'exploitation d'OCCITANIS.

Etant considéré l'action en justice en cours de la commune relative à la ventilation des produits générés par le centre de traitement et stockage des déchets ultimes,

Etant considéré l'ampleur de la surface ICPE nécessaire, des tonnages et des zones de chalands projetés,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EXPRIME son opposition au projet de continuité d'exploitation de l'Installation de Traitement et de Stockage des Déchets Dangereux de la société OCCITANIS sise à Graulhet, dès à présent et avant même le lancement de l'enquête publique

- AUTORISE Monsieur le Maire à porter le présent avis à la connaissance de toutes les parties concernées (société OCCITANIS, collectivités territoriales, Préfecture du Tarn, Commission de Suivi de Site...) et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°2018_D21)

Le Conseil municipal décide d'informer les habitants de cet avis par un flyer reprenant l'historique du site et récapitulant le projet d'extension, de contacter les Maires des communes limitrophes du CTSDU et de contacter les médias.

✓ **Questions diverses**

- Devis de La Poste pour la numérotation des maisons : considérant la demande de riverains et le nombre croissant d'habitations dans certains hameaux (Autanel Bas, le Village, le Bouriou, ...), Le Maire fait part du devis pour une prestation de conseil et d'accompagnement de La Poste pour la numérotation d'un montant de 4 200 € HT. Etant considéré ce montant, le Conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition. D'autres devis seront demandés à des prestataires privés.

- Achat d'un défibrillateur pour remplacer l'actuel qui ne fonctionne plus. Le Conseil donne son accord et dit qu'il sera installé au même endroit (dans le hall des sanitaires du Foyer)

- Presbytère de Sainte Cécile : le Maire informe le Conseil que suite à la vente du presbytère par M. et Mme BENABOU se pose la question d'une salle appartenant à la commune qui était utilisée à titre personnel.

Le Conseil municipal demande de contacter les acquéreurs pour savoir s'ils souhaitent utiliser cette pièce et si tel est le cas, après autorisation du diocèse, la commune procéderait à la vente et fermerait la communication entre la maison et l'église.

M. AYMES dit qu'il a demandé un devis pour la remise aux normes d'électricité de l'église.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 23 juillet 2018

- Wifi@StJulien : le poteau a été posé sur la route de LAUTREC à GRAULHET ; la demande de pose de compteur et de passage du Consuel est en cours. Une demande de participation financière sera faite auprès de la CCLPA qui dispose de la compétence Haut Débit.

- commission Tourisme CCLPA : les conventions d'autorisation de passage ont été reçues en mairie et seront transmises aux propriétaires riverains du chemin de randonnée.

- Utilisation du gymnase : le Tennis de Lautrec demande si la convention d'occupation sera reconduite cette saison et s'ils peuvent continuer à occuper le gymnase ponctuellement un vendredi soir. Les conseillers donnent leur accord sous réserve d'utilisation par les autres associations de la commune et lors des locations. Toutes les associations utilisatrices des salles communales seront contactées afin d'établir un planning sur l'année.

Le club HandiSport demande s'il peut faire son assemblée générale dans le gymnase puis un repas en extérieur le 28/07. Le Conseil dit qu'en raison d'une location de salle cela n'est pas possible le 28/07.

Enfin, le Maire propose d'instaurer une caution pour la propreté des locaux lors des locations de salle. Les conseillers en charge des salles répondent que depuis qu'il est demandé de ne nettoyer le sol qu'à l'eau avec une raclette, la salle est rendue propre. Le Conseil décide ne pas instaurer de caution de propreté.

- Aquaval : visite de Madame la Ministre des Sports le 30/07/2018.

-Barbecue extérieur : M. MAIO demandera d'autres devis.

-EHPAD : Le Maire fait lecture du compte-rendu du dernier Conseil de Vie Sociale et détaille les attentes des résidents.

-Projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de La Bartelle : Le Maire informe les conseillers que toutes les observations émises par le Conseil ont été intégrées dans la promesse et dans le bail.

M. MAIO dit que la récupération des eaux pluviales pourrait être intégrée au projet. Il conviendra de se renseigner pour savoir si la capacité de récupération serait suffisante pour l'arrosage du terrain de football et voir quel serait le mode de stockage le mieux adapté (fosse enterrée, à quel coût...). M. BARDOU suggère de demander à la famille JAMME la vente d'une partie de la parcelle mitoyenne afin d'y stocker la fosse.

-Réfection du terrain de football : le Maire présente le devis de M. MERIC pour un montant de 6 000 €. D'autres devis seront demandés et il convient de voir si un désherbage est nécessaire au préalable ou non.

Le Maire prononce la clôture de la séance.